

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1892/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 75-1892/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

13 octobre 1975

Numéro JO

n° 21 du 10/11/1975

Date du numéro

10 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les cercles de tadjourah et d'Obock est interdit à M. Ibrahim Mohamed Obsieh, néé en 1956 à Djibouti (TFAI) condamné le 21 novembre 1974 par le Tribunal correctionnel de Djibouti à 1 an de prison et À 3 ans d'interdiction de séjour, pour vols, écroué le 7 octobre 1974 libéré le 7 octobre 1975.